



Approches pour faire face au discours de mépris envers les autres

Dr. Khaled Mayar Al-Idrissi

Président du Centre marocain d'études internationales et prospectives

L'interaction mondiale concernant le mouvement volontaire ou forcé d'individus par le biais de la migration ou de l'asile politique a donné lieu à des réactions mutuelles entre les peuples hôtes et les personnes déplacées. Les comportements de mépris, de haine et de peur d'autrui se sont cristallisés d'une manière sans précédent. La mondialisation de ce sentiment de haine a incité les Nations Unies à exploiter leurs capacités pour assiéger ses manifestations, notamment les discours incitant à commettre des crimes de haine, de discrimination et de racisme.

La plupart des organisations internationales, régionales et locales s'accordent sur le fait que le discours de haine et d'hostilité envers autrui est un discours qui vise à porter atteinte à la dignité humaine, par le recours à des méthodes de mépris, d'insultes et de dépréciation par le recours à la violence verbale et physique directe. Le sentiment de discrimination est lié à des raisons religieuses, ethniques, sectaires ou autres. Cet article met en lumière d'importantes approches théoriques pour tenter de déterminer ses causes.

Théorie de la substitution

La théorie de la substitution constitue l'une des sources intellectuelles contemporaines de la propagation des discours de haine et de discrimination, adoptée par un groupe de partis d'extrême droite en Occident, dont l'Allemagne, les partis de droite d'Amérique, des Pays-Bas, d'Italie et des pays scandinaves. Eric Zemmour, politicien français, est connu par ses positions extrêmes contre les immigrés et les musulmans. Cette théorie a également influencé le tueur néo-zélandais et a conduit à l'attaque des deux mosquées de Christchurch et au meurtre d'une cinquantaine de musulmans en 2019.

Pour Renaud Camille, la croissance démographique en Europe sera en faveur des immigrés, et l'Européen blanc disparaîtra, et il existera un parti caché ou un gouvernement mondial, cherchant à corriger les particularités culturelles,

religieuses et raciales, afin de former un nouvel ordre mondial basé sur le consumérisme, dans lequel les humains seront soumis à de nouveaux assujettissements et esclavages. Camille estime que la société française est menacée par le contrôle des immigrés, notamment les musulmans, qui vise la destruction de sa culture chrétienne et laïque. Ces idées extrémistes incitent vraisemblablement au rejet des étrangers et appellent à leur expulsion, ce qui crée un état de tension dans la société et mine la paix sociale. Camille ignore ainsi l'histoire de la colonisation française de l'Afrique, et le fait que les musulmans ne constituent que 7% de la société française.

Cette théorie semble être une affirmation de l'orientation extrémiste adoptée par les mouvements d'extrême droite, elle coïncide avec d'autres théories du complot. Ainsi, le discours de haine – notamment en Occident – puise ses sources dans plusieurs courants intellectuels et idéologiques qui s'opposent à l'existence de l'autre.

Des chiffres alarmants

Le Centre d'étude de la haine et de l'extrémisme de l'Université de Californie et la plateforme Voanews ont révélé une augmentation du taux de crimes de haine en Amérique au milieu de l'année 2022. Ces crimes ciblent la race asiatique, en particulier après la pandémie de Covid-19, en plus des crimes qui ont visé les Noirs après le meurtre de George Floyd.

Une étude sur « Discours et crimes de haine dans l'Union européenne » publiée en 2020 par le Parlement européen, indiquait également: On constate une augmentation des indicateurs de crimes haineux et un élargissement de leur portée, pour inclure également Internet. Le Comité européen contre le racisme et l'intolérance a également émis d'importantes recommandations, notamment la Recommandation de politique publique n° 15 de 2016. L'article 9 stipule: « L'annulation de tout soutien financier et non financier apporté par les organismes publics aux partis et organisations politiques qui recourent à des discours de haine, ou à ceux qui ne punissent pas leurs membres qui pratiquent des discours de haine, dans le respect du droit à la liberté d'association et la possibilité d'interdire ou de dissoudre ces organisations, qu'elles reçoivent ou non le soutien d'organismes publics, lorsque le but de leur usage de discours de haine est, ou peut être susceptible d'être, l'incitation à commettre des actes de violence, d'intimidation et d'hostilité, ou discrimination à l'égard des personnes ciblées.

Approche intellectuelle

Les approches théoriques et les approches de confrontation aux discours de mépris et de haine d'autrui doivent être multiples et faciles à appliquer sur le terrain, y compris l'approche intellectuelle.

Malgré les multiples points de départ de cette approche, investir dans certaines de ses idées appelant à saper les discours de l'extrémisme, de l'isolement identitaire, de la hiérarchie des cultures et de la dictature de certains esprits pourrait contribuer à réduire la propagation de discours de haine fondés sur des thèses intellectuelles incohérentes.

Il existe actuellement un besoin urgent de formuler des politiques d'immunisation intellectuelle contre ce type de discours, que ce soit en rendant les contextes sociétaux défavorables à sa propagation, ou en traitant les promoteurs du racisme, en corrigeant leur vision intellectuelle et idéologique et en leur inculquant les valeurs de coexistence pacifique et de modération en parallèle des processus de réhabilitation des acteurs et d'intégration sociale, et de déconstruction de leurs croyances radicales.

Approche cognitive

« L'école de libération du savoir » peut être utilisée pour démanteler les discours de haine. Le savoir occidental a été conçu pour être la norme du savoir humain, ce qui élimine le droit des autres peuples et cultures d'établir un savoir indépendant, différent et distinct de la pensée occidentale dominante. Cette « pratique cognitive » contribue à alimenter les discours de supériorité culturelle des groupes religieux et identitaires appartenant à l'Occident qui revendiquent le droit à la distinction et à la supériorité sur les autres cultures mondiales.

Cette approche fondée sur la connaissance établirait des ponts de communication entre les cultures et établirait le respect entre les adeptes des religions et ceux appartenant à plusieurs nationalités. Mais construire un monde égalitaire dominé par le respect, la coopération et la solidarité, sans libérer le savoir dominant de son équipement intellectuel, moral, juridique et politique est impossible.

Certains écrits ont contribué à libérer les connaissances et à critiquer le racisme, notamment le livre « Décoloniser la politique et les théories d'Abiya Yala » d'un groupe d'écrivains latino-américains, publié en 2022, et l'un des livres qui vise à mettre fin au colonialisme cognitif. Le sociologue colombien Orlando Valens Borda,

dans son livre « Colonialisme culturel et science pure », a déjà contribué à la diffusion de nouvelles approches académiques dans les universités africaines et asiatiques, pour libérer la connaissance, et ainsi élargir le cercle de la critique des déclarations racistes, xénophobie, intolérance, fermeture identitaire et déclarations de peuples non civilisés, «barbare», «désolé», «noir», «l'autre » et autres formes de marginalisation, de mépris et de condescendance.

Approche législative

L'approche législative est considérée comme l'une des approches les plus importantes approuvées par les Nations Unies pour exhorter les gouvernements à faire face au phénomène de la haine. Le Plan d'action de Rabat concernant l'interdiction d'appeler à la haine nationale, raciale ou religieuse, qui constitue une incitation à la discrimination, l'hostilité, ou la violence, a souligné un défaut législatif dans les systèmes juridiques nationaux. Il n'existe aucune interdiction légale de l'incitation à la haine dans de nombreux cadres juridiques à travers le monde. En outre, la législation interdisant l'incitation à la haine utilise une terminologie variable et est souvent incompatible avec l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

D'autres observations ont également été enregistrées concernant la disparité entre les pays dans l'utilisation de la terminologie liée à l'incitation à la haine, ce qui conduit à une interprétation erronée de l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et du Plan d'action de Rabat émis par les Nations Unies en 2012.

Certains pays ne criminalisent pas l'incitation à la haine, sauf pour les questions liées au racisme et à l'appartenance ethnique. Bien qu'il existe une interdiction de l'incitation à la haine dans le système international des droits de l'homme, comme le confirme l'article 4 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le Plan d'action de Rabat, afin d'éviter toute restriction des libertés, a recommandé en principe général l'importance de distinguer trois types d'expression: l'expression qui constitue un délit, l'expression qui n'est pas pénalement punissable et l'expression qui n'appelle aucune sanction pénale, civile ou administrative tout en soulevant des inquiétudes sur la tolérance et le respect des droits d'autrui.

Le plan a également adopté six critères pour déterminer les formes d'expression pénalement interdites: le contexte, le locuteur, l'intention, le contenu ou la forme, l'étendue du discours et la prépondérance. Ce sont des normes qui aident les organes judiciaires à évaluer la gravité de la haine et à la criminaliser.

Approche pédagogique

Il semble clair que le Comité européen contre le racisme et l'intolérance a inclus de multiples aspects dans ses recommandations, notamment la dimension éducative en tant qu'outil efficace pour lutter contre les discours de haine. Cependant, il a été constaté ces derniers mois que certains pays européens continuent d'adopter des politiques contre les immigrants et contre les modèles de religiosité sous prétexte de protéger les valeurs laïques, par exemple en considérant comme inacceptables les symboles de religiosité dans les écoles, ce qui perpétue davantage de haine.

Il est donc urgent d'adopter en Europe et en Amérique du Nord des politiques éducatives et pédagogiques véritablement soucieuses du respect de la diversité religieuse et culturelle. On sait que le rapport de la « Commission de Venise » (Commission européenne pour la démocratie par le droit) a été préoccupé par la question de l'incitation à la haine religieuse, et a mis en garde, après avoir étudié diverses législations européennes associées aux abus, sur la nécessité de faire face à la haine religieuse. Les politiques éducatives doivent donc prévoir l'introduction des religions et le respect des règles de la différence, afin d'éviter les fléaux de l'offense aux sentiments religieux.

Approche médiatique

Les médias, sous toutes leurs formes, peuvent contribuer à créer un espace de dialogue et de connaissance, loin de la confusion, de la tromperie, de l'incitation aux gens et de la provocation des conflits sectaires et ethniques. Il existe plusieurs études de l'UNESCO et d'autres organisations sur l'utilisation abusive d'Internet et des médias sociaux pour promouvoir des discours contre autrui, qu'ils soient musulmans, africains ou arabes, ou s'ils sont différents.

Il incombe désormais aux institutions médiatiques et aux autres acteurs concernés de s'efforcer de sensibiliser davantage à l'impact des discours de haine sur les sociétés et de renforcer le professionnalisme des médias pour analyser les discours de haine.

En conclusion:

Les recommandations du « Manama Track » 2018 constituent une référence importante sur les moyens de lutte contre le discours de haine. Il s'agit d'un jalon pour activer une action culturelle islamique commune pour lutter contre l'extrémisme, le sectarisme et le terrorisme à partir de diverses approches,

notamment: éducative, juridique, législative, médiatique, intellectuelle et autres. Cela construirait une culture de connaissance humaine et établirait les valeurs de coopération et de solidarité entre les membres de la famille en particulier et la société en général.